

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 11 avril 2019

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 6 avril 2019.

La séance publique est ouverte à 18 h 40 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	92
Présents	53
Pouvoirs	14

Etaient présents (53): AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Jocelyne, AIGNEL Maryline, AVENEL Josiane, BADOUAL Louissette, BESNARD Daniel, BEUREL Yvon, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Patrick, COLLEU Rémi, COMMAULT Michel, COUPE Christian, GORDON Linda, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HANDAYE Olivier, HINGANT Arlette, HUET Alain, LABBE Jean Luc, LE BRETON Danielle, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, PELAN Martine, PERRIN Claude, POIDEVIN Chantal, POULAILLON Martine, PRESSE Nathalie, PRISE Hubert, PRISE Marylène, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROCHARD Eric, ROUILLE Guy, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SIMARD Yveline, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, SOULABAILLE Thomas, TERTRE Rémy, ULMER, Michel.

Etaient absents en ayant donné pouvoir (14) : AIGNEL Jean Yves ayant donné pouvoir à RAULT Gilles, CARADEUC Gilles ayant donné pouvoir à CHEREL André, DABOUDET Gérard ayant donné pouvoir à GRIPPAUDO Marie, CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, FONTAINE Jocelyne ayant donné pouvoir à POIDEVIN Chantal, GREPAT Daniel ayant donné pouvoir à HANDAYE Olivier, LE CERF Jean ayant donné pouvoir à PRESSE Nathalie, MICHEL Philippe ayant donné pouvoir à AIGNEL Jacky, OLLIVROT Jean-Paul ayant donné pouvoir à PELAN Martine, ROUILLE Sylvie ayant donné pouvoir à CHAPIN Bernard, TARDIVEL Alain ayant donné pouvoir à PRISE Hubert, UZURET Chantal ayant donné pouvoir à RIOLON Bruno, VERON Marie Hélène ayant donné pouvoir à RECOURSE Yvon, WATTEBLED Christian ayant donné pouvoir à ROBERT Bernard.

Etaient excusés (4): BERTRAND David, de LEUSSE Pierre, LEMAITRE Anne Marie, POILVERT Jean Pierre

Etaient absents (21) : AVELINE Catherine, BEUNEL Nicolas, BIZEUL Mathieu, BRIEND David, BUHAN Pierre Yves, CARADEUC Pierre, COMMAULT Gilles, DIEULESAINT Karine, FISSEUX GADAIS Sylvie, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, KERDRAON Ronan, KERSANTE Serge, MOISAN Valérie, NOGUES Marc, PERRIN Yvon, PLESTAN Éric, RAULT Delphine, ROUXEL Stéphanie, SCEUIL Fabienne, THOMAS NUSBAUMER Séverine.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : COUPE Christian

Le compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le maire informe le conseil municipal que Michel FABLET a présenté sa démission et qu'il l'a accepté. Jacky AIGNEL rappelle les engagements de Michel FABLET comme maire du Gouray et président de la communauté de communes du Mené.

Décisions prises par le Maire

Objet	Montant
Nettoyage des réservoirs eau potable par ZOPA (12 réservoirs)	2036 € HT
Assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (6 stations)	6662.52 € HT
Travaux de voirie rue de la Fontaine Saint-Père à Plessala : reprofilage, mise en oeuvre d'un bi-couche pour correction du profil eaux pluviales de la chaussée le long de la salle des fêtes. Entreprise Eiffage	2 022,00 € TTC
Acquisition d'une remorque routière 2 essieux pour l'équipe espaces verts. Entreprise RM Motoculture	5820,00 € TTC
Remise en état des serres de la Vieille Lande (site de Géotexia). Entreprise Sodiser Plastiques	6 906,53 € TTC
Acquisition d'un véhicule utilitaire pour l'unité mobile. Garage des Hauts Champs (Plessala)	15 146,00 € TTC
Installation de grilles antivandalisme sur les buts de handball du city stade de Collinée. Entreprise Alain Macé - Almasport	1 830,00 € TTC
Maison de santé (Plessala) – Mise en oeuvre d'une menuiserie entre local archive et ex local secrétariat – Entreprise SARL Noël Morvan Menuiserie.	1005.27 € TTC

Éducation :

- Intervention du conseil municipal des enfants

Le Maire accueille les enfants élus au sein du conseil municipal des enfants de la commune.

Les enfants se présentent et formulent des questions aux membres du conseil municipal.

Le débat porte sur :

- le souhaits de nouveaux équipements (piscine, pistes cyclables, cinéma, self service ...)
- l'engagement des élus
- la fiscalité locale
- la commune nouvelle

Au terme de l'échange, le Maire remercie les enfants pour leur implication et leur engagement.

- Tarification des séjours d'été - *unanimité*

Le service éducation organise 5 séjours cet été 2019:

- du 8 au 12 juillet séjour A : Nature et plage pour 12 enfants de 8 à 11 ans déclaré en séjour de vacances au Camping Le Panoramic à Binic (22)
- du 15 au 19 juillet séjour B : Glisse et sport pour 12 enfants de 8 à 11ans déclaré en séjour de vacances au Camping Kerurus à Plounéour-Trez (29)
- du 15 au 19 juillet séjour C : Culture et jeux pour 15 jeunes de 11 à 17 ans déclaré en séjour de vacances au Camping Le Pindière à Héric(44)
- du 22 au 26 juillet séjour D : Equitation et découverte pour 15 jeunes de 11 à 15 ans déclaré en séjour de vacances au Camping Le Pindière à Héric(44)
- du 22 au 23 août séjour E : Glisse pour 16 jeunes de 11 à 15 ans déclaré en séjour accessoire à un ALSH au Camping Le Point de vue à Mur de Bretagne (22)

La commission éducation propose de retenir les tarifs suivants :

	Quotient Familial	Quotient Familial	Séjour				
			A	B	C	D	E

	mini	maxi					
Tranche 1	0€	567€	80€	117€	107€	96€	26€
Tranche 2	568€	727€	90€	127€	117€	106€	36€
Tranche 3	728€	921€	100€	137€	127€	116€	46€
Tranche 4	922€	1126€	110€	147€	137€	126€	56€
Tranche 5	1127€		120€	157€	147€	136€	66€
Extérieur			+10 % du tarif communal suivant le Quotient Familial et s'il reste de la place				

Le conseil municipal est invité à :

- Valider le programme des séjours
- Valider les tarifs des séjours

- Modification du règlement – *unanimité*

Sur proposition de l'adjointe à l'éducation, le conseil municipal est invité à apporter une modification au règlement intérieur du service de restauration scolaires, garderie périscolaire, et accueil de loisirs

1- Règlement intérieur du service restauration scolaire, garderie périscolaire et Accueil de Loisirs :

Rajout du mode de paiement suivant :

Possibilité de payer par virement sur le compte bancaire de la régie de recettes du service éducation pour les services suivants :

- restauration scolaire,
- garderie périscolaire,
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Non retour du dossier d'inscription :

Les familles déjà inscrites au service éducation en 2018-2019 reçoivent le dossier d'inscription 2019-2020 en mai. Les familles doivent rendre le dossier complété pour le 1^{er} juillet afin que le service éducation mette à jour le logiciel de facturation. Certaines familles ne rendent pas le dossier ou très tardivement.

Il est proposé pour les familles qui ne rendent pas le dossier de les facturer du prix coûtant du repas soit 6,77€ et cela jusqu'au dépôt du dossier.

Finances :

- Comptes administratifs et comptes de gestion 2018 - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Comptes de gestion :

Monsieur AIGNEL, Maire présente les Comptes de Gestion fournis par le Receveur.

Vu :

- Le Budget Primitif de l'exercice 2018,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes,
- Les bordereaux de mandats,
- Le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, est invité à approuver les Comptes de Gestion de la Commune dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur.

Comptes administratifs

Monsieur Le Maire présente ensuite les comptes administratifs.

Il rappelle que le compte administratif est un document de synthèse et d'analyse de la situation financière de la commune.

Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Du fait de régularisations sur les budgets eau et assainissement, ces comptes administratifs seront présentés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal

Vu

- L'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Budget Primitif de l'exercice 2018 de la commune,
- Les Décisions Modificatives approuvées en 2018,
- La lecture du Compte Administratif

Le Maire quitte la séance. Le Conseil Municipal, est invité à approuver les Comptes Administratifs de la Commune pour l'exercice 2018.

COMPTE PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 542 695,88		2 145 909,42	0,00	3 688 605,30
Opérations de l'exercice	9 205 173,67	10 199 868,58	6 076 964,48	3 380 694,62	15 282 138,15	13 580 563,20
TOTAUX	9 205 173,67	11 742 564,46	6 076 964,48	5 526 604,04	15 282 138,15	17 269 168,50
Résultats de clôture		2 537 390,79	550 360,44			1 987 030,35
Restes à réaliser			846 792,16	659 422,43	846 792,16	659 422,43
TOTAUX CUMULES	9 205 173,67	11 742 564,46	6 923 756,64	6 186 026,47	16 128 930,31	17 928 590,93
Intégration lotissement industriel				1 070,70		1 070,70
Intégration lotissement Grande Perrière Plessala	128 350,60			136 692,85	128 350,60	136 692,85
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	2 409 040,19	599 966,62	0,00	0,00	1 809 073,57

COMPTE ANNEXE POUR EAU

Résultats reportés

Opérations de l'exercice

TOTAUX

Résultats de clôture

Restes à réaliser

TOTAUX CUMULES

RESULTATS DEFINITIFS

COMPTE ANNEXE POUR ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		33 692,61		143 246,53	0,00	176 939,14
Opérations de l'exercice	309 091,86	269 144,69	105 404,07	212 070,71	414 495,93	481 215,40
TOTAUX	309 091,86	302 837,30	105 404,07	355 317,24	414 495,93	658 154,54
Résultats de clôture	6 254,56			249 913,17		243 658,61
Restes à réaliser			13 681,53	1 167,08	13 681,53	1 167,08
TOTAUX CUMULES	309 091,86	302 837,30	119 085,60	356 484,32	428 177,46	659 321,62
RESULTATS DEFINITIFS*	6 254,56			237 398,72		231 144,16

COMPTE ANNEXE POUR TRANSPORTS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		8 625,72		70 240,88	0,00	78 866,60
Opérations de l'exercice	97 178,69	115 270,38	207 005,82	236 745,33	304 184,51	352 015,71
TOTAUX	97 178,69	123 896,10	207 005,82	306 986,21	304 184,51	430 882,31
Résultats de clôture		26 717,41		99 980,39		126 697,80
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	97 178,69	123 896,10	207 005,82	306 986,21	304 184,51	430 882,31
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	26 717,41	0,00	99 980,39	0,00	126 697,80

COMPTE ANNEXE POUR PANNEAUX SOLAIRES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		93 588,86	13 747,63		13 747,63	93 588,86
Opérations de l'exercice	13 886,97	54 250,02	19 830,53	21 600,63	33 717,50	75 850,65
TOTAUX	13 886,97	147 838,88	33 578,16	21 600,63	47 465,13	169 439,51
Résultats de clôture		133 951,91	11 977,53			121 974,38
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	13 886,97	147 838,88	33 578,16	21 600,63	47 465,13	169 439,51
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	133 951,91	11 977,53	0,00	0,00	121 974,38

COMPTE ANNEXE POUR STATIONS SERVICES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		22 164,03		32 844,31	0,00	55 008,34
Opérations de l'exercice	984 217,41	1 003 233,82	21 750,17	24 694,00	1 005 967,58	1 027 927,82
TOTAUX	984 217,41	1 025 397,85	21 750,17	57 538,31	1 005 967,58	1 082 936,16
Résultats de clôture		41 180,44		35 788,14		76 968,58
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	984 217,41	1 025 397,85	21 750,17	57 538,31	1 005 967,58	1 082 936,16
RESULTATS DEFINITIFS		41 180,44	0,00	35 788,14	0,00	76 968,58

COMPTES ANNEXES POUR LOTISSEMENT DE LA PERRIERE COLLINEE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	186 814,65			55 470,89	186 814,65	55 470,89
Opérations de l'exercice	100 243,24	100 243,17	140 961,69	98 687,57	241 204,93	198 930,74
TOTAUX	287 057,89	100 243,17	140 961,69	154 158,46	428 019,58	254 401,63
Résultats de clôture	186 814,72			13 196,77	173 617,95	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	287 057,89	100 243,17	140 961,69	154 158,46	428 019,58	254 401,63
RESULTATS DEFINITIFS	186 814,72	0,00	0,00	13 196,77	173 617,95	0,00

COMPTES ANNEXES POUR LOTISSEMENT RESIDENCE DU LAC LANGOURLA	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	49 195,14			23 193,07	49 195,14	23 193,07
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	49 195,14	0,00	0,00	23 193,07	49 195,14	23 193,07
Résultats de clôture	49 195,14			23 193,07	26 002,07	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	49 195,14	0,00	0,00	23 193,07	49 195,14	23 193,07
RESULTATS DEFINITIFS	49 195,14	0,00	0,00	23 193,07	26 002,07	0,00

COMPTES ANNEXES POUR LOTISSEMENT LE ROCHER PLESSALA	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	55 991,16			73 563,34	55 991,16	73 563,34
Opérations de l'exercice	102 992,43	96 526,27	100 956,68	99 812,22	203 949,11	196 338,49
TOTAUX	158 983,59	96 526,27	100 956,68	173 375,56	259 940,27	269 901,83
Résultats de clôture	62 457,32			72 418,88		9 961,56
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	158 983,59	96 526,27	100 956,68	173 375,56	259 940,27	269 901,83
RESULTATS DEFINITIFS	62 457,32	0,00	0,00	72 418,88	0,00	9 961,56

COMPTES ANNEXES POUR LOTISSEMENT LES AJONCS ST GILLES DU MENE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	13 132,07		40 174,38		53 306,45	0,00
Opérations de l'exercice	146 082,34	146 082,34	148 628,36	139 174,38	294 710,70	285 256,72
TOTAUX	159 214,41	146 082,34	188 802,74	139 174,38	348 017,15	285 256,72
Résultats de clôture	13 132,07		49 628,36		62 760,43	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	159 214,41	146 082,34	188 802,74	139 174,38	348 017,15	285 256,72
RESULTATS DEFINITIFS	13 132,07	0,00	49 628,36	0,00	62 760,43	0,00

COMPTES ANNEXES POUR LOTISSEMENT LES TILLEULS ST JACUT DU MENE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	13 438,76		87 416,69		100 855,45	0,00
Opérations de l'exercice	123 451,46	123 451,36	123 450,78	87 416,69	246 902,24	210 868,05
TOTAUX	136 890,22	123 451,36	210 867,47	87 416,69	347 757,69	210 868,05
Résultats de clôture	13 438,86		123 450,78		136 889,64	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	136 890,22	123 451,36	210 867,47	87 416,69	347 757,69	210 868,05
RESULTATS DEFINITIFS	13 438,86	0,00	123 450,78	0,00	136 889,64	0,00

COMPTES ANNEXES POUR LOTISSEMENT LES HAMEAUX ETOUBLETES LE GOURAY	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	17 810,64			59 947,84	17 810,64	59 947,84
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	17 810,64	0,00	0,00	59 947,84	17 810,64	59 947,84
Résultats de clôture	17 810,64			59 947,84		42 137,20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	17 810,64	0,00	0,00	59 947,84	17 810,64	59 947,84
RESULTATS DEFINITIFS	17 810,64	0,00	0,00	59 947,84	0,00	42 137,20

COMPTES ANNEXES POUR LOTISSEMENT LES HAMEAUX LE GOURAY	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		169 362,79			0,00	169 362,79
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	0,00	169 362,79	0,00	0,00	0,00	169 362,79
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	169 362,79	0,00	0,00	0,00	169 362,79
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	169 362,79	0,00	0,00	0,00	169 362,79

COMPTES ANNEXES POUR IMMOBILIER A VOCATION ARTISANALE ET COMMERCIALE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		79 698,30	10 956,70		10 956,70	79 698,30
Opérations de l'exercice	37 027,40	77 561,58	47 512,61	23 402,70	84 540,01	100 964,28
TOTAUX	37 027,40	157 259,88	58 469,31	23 402,70	95 496,71	180 662,58
Résultats de clôture		120 232,48	35 066,61			85 165,87
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	37 027,40	157 259,88	58 469,31	23 402,70	95 496,71	180 662,58
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	120 232,48	35 066,61	0,00	0,00	85 165,87

- Vote des taux d'imposition - *unanimité*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'avis de la commission des finances, de maintenir pour 2019 les taux de fiscalité votés en 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 13,8%
- Taxe sur le foncier non bâti : 76,08%
- Taxe sur le foncier bâti : 18,7%

- Budgets 2019 – affectation résultat

Budget commune - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- l'excédent de la section de fonctionnement est de 2 409 040,19€ (excédent de 2 537 390,79€ pour le budget commune et déficit de 128 350,60€ pour le budget la grande Perrière)
- le déficit de la section d'investissement est de 412 596,89 € (déficit de 550 360,44€ pour la commune, excédent de 136 692,85€ pour la grande Perrière et excédent de 1070,70€ pour le lotissement industriel)
- le solde des restes à réaliser d'investissement est un déficit de 187 369,73€ (dépenses pour 846 792,16€ et recettes pour 659 422,43€)

DECIDE D'AFFECTER :

- à l'article 002 Recettes du Budget Primitif 2019, la somme de 1 809 073,57€
- à l'article 1068 recettes du Budget Primitif 2019, la somme de 599 966,62 €

ADOPTE le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté			
011-Charges à caractère général	2 562 359,40	002-Excédent reporté	1 809 073,57
012-Charges de personnel	4 100 507,64	013-Atténuations de charges	100 000,00
014-Atténuation de produits	1 500,00	042-Opérations d'ordre	1 250 124,00
022-Dépenses imprévues	180 000,00	70-Facturation	609 728,70
023-Virement à la section INV	2 114 697,12	73-Impôts et taxes	5 659 973,00
042-Opérations d'ordre	2 364 876,00	74-Dotations, subventions	2 638 665,78
65-Autres charges de gestion	797 856,74	75-Autres Produits de gestion	645 863,17
66-Charges financières	304 631,32	76-Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles	210 000,00	77-Produits exceptionnels	3 000,00
68-Provisions	80 000,00		
TOTAL DPSES FCT	12 716 428,22	TOTAL RCTES FCT	12 716 428,22

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	412 596,89	001-Excédent reporté	
020-Dépenses imprévues	10 000,00	021-Virement section FCT	2 114 697,12
040-Opérations d'ordre	700 124,00	024-Produits de cessions	1 000 000,00
041-Intégration frais d'études / Avances	450 000,00	040-Opérations d'ordre	1 814 876,00
10-FCTVA + Affectation résultat		041-Intégration frais d'études / Avances	450 000,00
16-Emprunts	10 363 022,58	10-FCTVA + Affectation résultat	1 363 101,17
20-Immo incorporelles	2 750,00	13-Subventions d'investissement	713 585,35
204-Subventions d'équipements	251 305,89	16-Emprunts	9 500 000,00
21-Immo corporelles		165 - caution	
23-immo en cours	602 557,15	23-Avances forfaitaires	150 000,00
27-Autres immobilisations financières	500,00	27-Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement	4 001 389,40	45 - Opérations pour compte de tiers	39 868,00
23-Avances forfaitaires	150 000,00		
45 - Opérations pour compte de tiers	14 512,00		
TOTAL DPSES INV	17 805 550,07	TOTAL RCTES INV	17 805 550,07

Budget eau - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- l'excédent de la section de fonctionnement est de 116 026.23€ et ainsi reporté au 002 recettes
- le déficit de la section d'investissement est de 98 106.93€ et ainsi reporté au 001 dépenses
- le solde des restes à réaliser est un excédent de 134 869.23€ (recettes pour 185 936.80€ et dépenses pour 51 067.57€)

ADOPTE le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
011-Charges à caractère général	202 000,00 €	002-Excédent reporté	116 026,23 €
012-Charges de personnel	76 500,00 €	042-Amortissement des subv	37 000,00 €
014-Atténuations de produits	51 500,00 €	042-Transfert charge à étaler	12 000,00 €
022-Dépenses imprévues	15 000,00 €	043-Intégration des IRA aux intérêts	12 000,00 €
023-Virement à la section INV	168 985,81 €	70-Facturation	538 000,00 €
042-Amortissement des immos	118 000,00 €	75-Autres Produits de gestion	0,00 €
042-Capitalisation des IRA	12 000,00 €	77-Produits exceptionnels	0,00 €
042-Amortissement charge étalée	800,00 €		
043-Intégration des IRA aux intérêts	12 000,00 €		
65-Autres charges de gestion	5 000,00 €		
66-Charges financières	25 740,42 €		
67-Charges exceptionnelles	5 000,00 €		
68-Provisions	22 500,00 €		
TOTAL DPSES FCT	715 026,23 €	TOTAL RCTES FCT	715 026,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	98 106,93 €	001-Excédent reporté	0,00 €
020-Dépenses imprévues	20 815,68 €	021-Virement section FCT	168 985,81 €
040-Amortissement des subv	37 000,00 €	040-Amortissement des immos	118 000,00 €
040-Transfert charge à étaler	12 000,00 €	040-Capitalisation des IRA	12 000,00 €
041-Intégration frais d'études	25 000,00 €	040-Amortissement charge étalée	800,00 €
16-Emprunts	71 000,00 €	041-Intégration frais d'études	25 000,00 €
16-Refinancement de la dette	800 000,00 €	13-Subventions d'investissement	199 136,80 €
20-Immo incorporelles	25 000,00 €	16-Emprunts	150 000,00 €
21-Immo corporelles	35 000,00 €	16-Refinancement de la dette	800 000,00 €
23-immo en cours	10 000,00 €	23-immo en cours	0,00 €
23-Avances forfaitaires	10 000,00 €	23-Avances forfaitaires	10 000,00 €
27-Immo financières	0,00 €		
Opérations d'équipement	340 000,00 €		
TOTAL DPSES INV	1 483 922,61 €	TOTAL RCTES INV	1 483 922,61 €

Budget assainissement - unanimité

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- le déficit de la section de fonctionnement est de 6254.56€ et ainsi reporté au 002 dépenses
- l'excédent de la section d'investissement est de 249 913.17 € et ainsi reporté au 001 recettes
- le solde des restes à réaliser d'investissement est un déficit de 12 514.45€ (13 681.53€ dépenses investissements, 1 167.08€ recettes investissement)

ADOPTE le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	6 254,56 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	96 000,00 €	042-Amortissement des subv	40 000,00 €
012-Charges de personnel	75 000,00 €	042-Transfert charge à étaler	1 500,00 €
014-Atténuations de produits	6 500,00 €	043-Intégration des IRA aux intérêts	1 500,00 €
022-Dépenses imprévues	0,00 €	70-Facturation	239 500,00 €
023-Virement à la section INV	0,00 €	75-Autres Produits de gestion	5,00 €
042-Amortissement des immos	110 000,00 €	77-Produits exceptionnels	51 549,56 €
042-Capitalisation des IRA	1 500,00 €		
042-Amortissement charge étalée	500,00 €		
043-Intégration des IRA aux intérêts	1 500,00 €		
65-Autres charges de gestion	5 000,00 €		
66-Charges financières	6 800,00 €		
67-Charges exceptionnelles	25 000,00 €		
68-Provisions	0,00 €		
TOTAL DPSES FCT	334 054,56 €	TOTAL RCTES FCT	334 054,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	249 913,17 €
020-Dépenses imprévues	6 344,32 €	021-Virement section FCT	0,00 €
040-Amortissement des subv	40 000,00 €	040-Amortissement des immos	110 000,00 €
040-Transfert charge à étaler	1 500,00 €	040-Capitalisation des IRA	1 500,00 €
041-Intégration frais d'études	0,00 €	040-Amortissement charge étalée	500,00 €
16-Emprunts	31 000,00 €	041-Intégration frais d'études	0,00 €
16-Refinancement de la dette	14 000,00 €	13-Subventions d'investissement	10 612,68 €
20-Immo incorporelles	19 827,41 €	16-Emprunts	0,00 €
21-Immo corporelles	73 854,12 €	16-Refinancement de la dette	14 000,00 €
23-immo en cours	0,00 €	23-immo en cours	0,00 €
Opérations d'équipement	100 000,00 €	23-Avances forfaitaires	0,00 €
23-Avances forfaitaires	100 000,00 €		
TOTAL DPSES INV	386 525,85 €	TOTAL RCTES INV	386 525,85 €

Budget chaufferies bois - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, constate que pour l'exercice 2018 :

- l'excédent de la section de fonctionnement est de 79 374.72€ et ainsi reporté au 002 recettes
- le déficit de la section d'investissement est de 7 785.31€ et ainsi reporté au 001 dépenses
- le solde des restes à réaliser d'investissement est un excédent de 47 043.61€

Adopte le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	79 374,72 €
011-Charges à caractère général	175 000,00 €	013-Stock de bois	14 700,00 €
011-Stock de bois	14 700,00 €	042-Amortissement des subv	52 546,00 €
012-Charges de personnel	20 000,00 €	042-Transfert charge à étaler	40 000,00 €
022-Dépenses imprévues	14 000,00 €	043-Intégration des IRA aux intérêts	40 000,00 €
023-Virement à la section INV	54 211,62 €	70-Recettes	270 000,00 €
042-Amortissement des immos	110 709,10 €	74-Subventions d'exploitation	0,00 €
042-Capitalisation des IRA	40 000,00 €	75-Autres Produits de gestion	0,00 €
042-Amortissement charge étalée	4 000,00 €	77-Produits exceptionnels	0,00 €
043-Intégration des IRA aux intérêts	40 000,00 €		
65-Autres charges de gestion	1 500,00 €		
66-Charges financières	21 000,00 €		
67-Charges exceptionnelles	1 500,00 €		
68-Provisions	0,00 €		
TOTAL DPSES FCT	496 620,72 €	TOTAL RCTES FCT	496 620,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	7 785,31 €	001-Excédent reporté	0,00 €
020-Dépenses imprévues	15 000,00 €	021-Virement section FCT	54 211,62 €
040-Amortissement des subv	52 546,00 €	040-Amortissement des immos	110 709,10 €
040-Transfert charge à étaler	40 000,00 €	040-Capitalisation des IRA	40 000,00 €
041-Intégration frais d'études	5 000,00 €	040-Amortissement charge étalée	4 000,00 €
16-Emprunts	60 000,00 €	041-Intégration frais d'études	5 000,00 €
16-Refinancement de la dette	585 000,00 €	10-Réserves	0,00 €
20-Immo incorporelles	2 500,00 €	13-Subventions d'investissement	47 043,61 €
21-Immo corporelles	78 133,02 €	16-Emprunts	0,00 €
23- Immo en cours	0,00 €	16-Refinancement de la dette	585 000,00 €
TOTAL DPSES INV	845 964,33 €	TOTAL RCTES INV	845 964,33 €

Budget Stations Services - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- l'excédent de la section de fonctionnement est de 41 180.44 €
- l'excédent de la section d'investissement est de 35 788.14 €

ADOPTÉ le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	0.00 €	002-Excédent reporté	41 180.44 €
011-Charges à caractère général	1 043 500.00 €	013-Atténuations de charges	12 669.56 €
012-Charges de personnel	0.00 €	042-Amortissement des subv	10 971.00 €
022-Dépenses imprévues	5 000.00 €	70-Facturation	1 017 000.00 €
023-Virement à la section INV	15 000.00 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
042-Amortissement des immos	15 521.00 €	77-Produits exceptionnels	0.00 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €		0.00 €
66-Charges financières	2 800.00 €		0.00 €
67-Charges exceptionnelles	0.00 €		0.00 €
TOTAL DPSES FCT	1 081 826.00 €	TOTAL RCTES FCT	1 081 826.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	0.00 €	001-Excédent reporté	35 788.14 €
020-Dépenses imprévues	0.00 €	021-Virement section FCT	15 000.00 €
040-Amortissement des subv	10 971.00 €	040-Amortissement des immos	15 521.00 €
041-Intégration frais d'études	0.00 €	041-Intégration frais d'études	0.00 €
16-Emprunts	4 500.00 €	13-Subventions d'investissement	0.00 €
20-Immo incorporelles	0.00 €	16-Emprunts	0.00 €
21-Immo corporelles	50 838.14 €	23-Avances forfaitaires	0.00 €
23-immo en cours	0.00 €		0.00 €
23-Avances forfaitaires	0.00 €		0.00 €
Opérations d'équipement	0.00 €		0.00 €
TOTAL DPSES INV	66 309.14 €	TOTAL RCTES INV	66 309.14 €

Budget Panneaux solaires - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- l'excédent de la section de fonctionnement est de 133 951.91€
- le déficit de la section d'investissement est de 11 977.53 €
- le déficit des restes à réaliser sont de 17 528.43€

DECIDE D'AFFECTER :

- à l'article 1068 recettes du Budget Primitif 2019 la somme de 29 505.96€
- à l'article 002 recettes du Budget Primitif 2019 la somme de 104 445.95€

ADOpte le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	0.00 €	002-Excédent reporté	104 445.95 €
011-Charges à caractère général	3 000.00 €	042-Amortissement des subv	500.00 €
022-Dépenses imprévues		70-Recettes	55 000.00 €
023-Virement à la section INV	148 542.95 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
042-Amortissement des immos	7 853.00 €	77-Produits exceptionnels	0.00 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €		
66-Charges financières	50.00 €		
67-Charges exceptionnelles	500.00 €		
TOTAL DPSES FCT	159 950.95 €	TOTAL RCTES FCT	159 950.95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	11 977.53 €	001-Excédent reporté	0.00 €
020-Dépenses imprévues	0.00 €	021-Virement section FCT	148 542.95 €
040-Amortissement des subv	500.00 €	040-Amortissement des immos	7 853.00 €
041-Intégration frais d'études	5 000.00 €	041-Intégration frais d'études	5 000.00 €
16-Emprunts	10 000.00 €	10-Réserves	29 505.96 €
20-Immo incorporelles	0.00 €	13-Subventions d'investissement	0.00 €
21-Immo corporelles	37 528.43 €	16-Emprunts	0.00 €
23-Immo en cours	0.00 €	23-Avances forfaitaires	5 000.00 €
Opération – Panneaux photovoltaïques	125 895.95 €		
23-Avances forfaitaires	5 000.00 €		
TOTAL DPSES INV	195 901.91 €	TOTAL RCTES INV	195 901.91 €

Budget Immobilier à vocation Artisanale et Commerciale - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,
Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- l'excédent de la section de fonctionnement est de 120 232.48€
- le déficit de la section d'investissement est de 35 066.61€
- le déficit des restes à réaliser de 5 391.62€ (23 295.11€ dépenses et 17 903.49€ recettes)

DECIDE D'AFFECTER :

- à l'article 1068 recettes du Budget Primitif 2019 la somme de 40 458.23 €
- à l'article 002 recettes du Budget Primitif 2018 la somme de 79 774.25€

ADOPTE le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	0.00 €	002-Excédent reporté	79 774.25 €
011-Charges à caractère général	25 000.00 €	042-Amortissement des subv	0.00 €
012-Charges de personnel	0.00 €	70-Charges	7 000.00 €
022-Dépenses imprévues	0.00 €	75-Loyers	70 000.00 €
023-Virement à la section INV	112 937.25 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
042-Amortissement des immos	15 037.00 €	77-Produits exceptionnels	0.00 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €		
66-Charges financières	3 800.00 €		
67-Charges exceptionnelles	0.00 €		
TOTAL DPSES FCT	156 779.25 €	TOTAL RCTES FCT	156 779.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	35 066.61 €	001-Excédent reporté	0.00 €
020-Dépenses imprévues	0.00 €	021-Virement section FCT	112 937.25 €
040-Amortissement des subv	0.00 €	040-Amortissement des immos	15 037.00 €
041-Intégration frais d'études	7 500.00 €	041-Intégration frais d'études	7 500.00 €
16-Emprunts	10 000.00 €	10-Affectation du résultat	40 458.23 €
16-Remboursement de cautions	5 000.00 €	13-Subventions d'investissement	17 903.49 €
20-Immo incorporelles	14 583.33 €	16-Emprunts	0.00 €
21-Immo corporelles	23 711.78 €	16-Cautions reçues	5 000.00 €
23-immo en cours	0.00 €	23-Avances forfaitaires	10 000.00 €
Op. 11901	102 974.25 €		
23-Avances forfaitaires	10 000.00 €		
TOTAL DPSES INV	208 835.97 €	TOTAL RCTES INV	208 835.97 €

Budget transports - unanimité

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- l'excédent de la section de fonctionnement est de 26 717.41 € qui est reporté au 002 recettes fonctionnement
- l'excédent de la section d'investissement est de 99 980.39 € qui est reporté au 001 recettes investissement

ADOPTE le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté		002-Excédent reporté	26 717.41 €
011-Charges à caractère général	46 648.41 €	042-Amortissement des subv	0.00 €
012-Charges de personnel	35 000.00 €	70-Recettes	20 000.00 €
022-Dépenses imprévues	2 000.00 €	74-Subventions d'exploitation	60 000.00 €
023-Virement à la section INV		75-Autres Produits de gestion	
042-Amortissement des immos	18 569.00 €	77-Produits exceptionnels	1 000.00 €
65-Autres charges de gestion	500.00 €		
66-Charges financières	2 000.00 €		
67-Charges exceptionnelles	1 500.00 €		
68-Provisions	1 500.00 €		
TOTAL DPSES FCT	107 717.41 €	TOTAL RCTES FCT	107 717.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	0.00 €	001-Excédent reporté	99 980.39 €
020-Dépenses imprévues	3 000.00 €	021-Virement section FCT	0.00 €
040-Amortissement des subv		040-Amortissement des immos	18 569.00 €
041-Intégration frais d'études		041-Intégration frais d'études	0.00 €
16-Emprunts	30 000.00 €	10-Réserves	0.00 €
20-Immo incorporelles		13-Subventions d'investissement	0.00 €
21-Immo corporelles	85 549.39 €	16-Emprunts	0.00 €
TOTAL DPSES INV	118 549.39 €	TOTAL RCTES INV	118 549.39 €

Budget lotissement le petit rocher - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- le déficit de la section de fonctionnement est de 62 457.32 €
- l'excédent de la section d'investissement est de 72 418.88 €

ADOPTE le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	62 457.32 €	002-Excédent reporté	0.00 €
011-Charges à caractère général	15 000.00 €	042-Saisie stock final	99 490.04 €
042-Annulation stock initial	83 290.04 €	043-Intégration frais financiers	1 200.00 €
043-Intégration frais financiers	1 200.00 €	70-Vente de terrains	62 457.32 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
66-Charges financières	1 200.00 €	77-Produits exceptionnels	
TOTAL DPSES FCT	163 152.36 €	TOTAL RCTES FCT	163 152.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté		001-Excédent reporté	72 418.88 €
040-Saisie stock final	99 490.04 €	040-Annulation stock initial	83 290.04 €
16-Emprunts	56 218.88 €	16-Emprunts	
TOTAL DPSES INV	155 708.92 €	TOTAL RCTES INV	155 708.92 €

Budget lotissement les Tilleuls - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- le déficit de la section de fonctionnement est de 13 438.86 €
- le déficit de la section d'investissement est de 123 450.78 €

ADOPTE le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	13 438.86 €	002-Excédent reporté	
011-Charges à caractère général	35 000.00 €	042-Saisie stock final	158 450.78 €
042-Annulation stock initial	123 450.78 €	043-Intégration frais financiers	
043-Intégration frais financiers		70-Vente de terrains	13 438.86 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
66-Charges financières			
TOTAL DPSES FCT	171 894.64 €	TOTAL RCTES FCT	171 894.64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	123 450.78 €	001-Excédent reporté	
040-Saisie stock final	158 450.78 €	040-Annulation stock initial	123 450.78 €
16-Emprunts		16-Emprunts	158 450.78 €
TOTAL DPSES INV	281 901.56 €	TOTAL RCTES INV	281 901.56 €

Budget lotissement le hameau des Etouillettes - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,
 Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2018,
 Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- le déficit de la section de fonctionnement est de 17 810.64€
- l'excédent de la section d'investissement est de 59 947.84€

ADOPTE le Budget Primitif 2019

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	17 810.64 €	002-Excédent reporté	0.00 €
011-Charges à caractère général	25 000.00 €	042-Saisie stock final	65 052.16 €
042-Annulation stock initial	40 052.16 €	043-Intégration frais financiers	0.00 €
043-Intégration frais financiers	0.00 €	70-Vente de terrains	17 810.64 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
66-Charges financières	0.00 €	77-Produits exceptionnels	
TOTAL DPSES FCT	82 867.80 €	TOTAL RCTES FCT	82 867.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	0.00 €	001-Excédent reporté	59 947.84 €
040-Saisie stock final	65 052.16 €	040-Annulation stock initial	40 052.16 €
16-Emprunts	34 947.84 €	16-Emprunts	0.00 €
TOTAL DPSES INV	100 000.00 €	TOTAL RCTES INV	100 000.00 €

Budget lotissement le hameau du Mené - unanimité

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,
 VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,
 Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,
 Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- l'excédent de la section de fonctionnement est de 169 362.79 €

ADOPTE le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	0.00 €	002-Excédent reporté	169 362.79 €
011-Charges à caractère général	204 318.79 €	042-Saisie stock final	0.00 €
042-Annulation stock initial	0.00 €	043-Intégration frais financiers	0.00 €
043-Intégration frais financiers	0.00 €	70-Vente de terrains	34 956.00 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
66-Charges financières	0.00 €	77-Produits exceptionnels	
TOTAL DPSES FCT	204 323.79 €	TOTAL RCTES FCT	204 323.79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	0.00 €	001-Excédent reporté	0.00 €
040-Saisie stock final	0.00 €	040-Annulation stock initial	0.00 €
16-Emprunts	0.00 €	16-Emprunts	0.00 €
TOTAL DPSES INV	0.00 €	TOTAL RCTES INV	0.00 €

Budget lotissement les ajoncs - unanimité

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,
 VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,
 Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2018,
 Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018:

- le déficit de la section de fonctionnement est de 13 132.07€
- le déficit de la section d'investissement est de 49 628.36€

ADOPTE le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	13 132.07 €	002-Excédent reporté	
011-Charges à caractère général	50 000.00 €	042-Saisie stock final	196 128.36 €
042-Annulation stock initial	142 628.36 €	043-Intégration frais financiers	3 500.00 €
043-Intégration frais financiers	3 500.00 €	70-Vente de terrains	13 132.07 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
66-Charges financières	3 500.00 €	77-Produits exceptionnels	0.00 €
67-Charges exceptionnelles			
TOTAL DPSES FCT	212 765.43 €	TOTAL RCTES FCT	212 765.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	49 628.36 €	001-Excédent reporté	0.00 €
040-Saisie stock final	196 128.36 €	040-Annulation stock initial	142 628.36 €
16-Emprunts	6 000.00 €	16-Emprunts	109 128.36 €
TOTAL DPSES INV	251 756.72 €	TOTAL RCTES INV	251 756.72 €

Budget lotissement les Hameaux de la Perrière - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018:

- le déficit de la section de fonctionnement est de 186 814.72€
- l'excédent de la section d'investissement est de 13 196.77€

ADOpte le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	186 814.72 €	002-Excédent reporté	0.00 €
011-Charges à caractère général	65 000.00 €	042-Saisie stock final	164 521.43 €
042-Annulation stock initial	99 465.37 €	043-Intégration frais financiers	56.06 €
043-Intégration frais financiers	56.06 €	70-Vente de terrains	186 814.72 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
66-Charges financières	56.06 €	77-Produits exceptionnels	
TOTAL DPSES FCT	351 397.21 €	TOTAL RCTES FCT	351 397.21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	0.00 €	001-Excédent reporté	13 196.77 €
040-Saisie stock final	164 521.43 €	040-Annulation stock initial	99 465.37 €
16-Emprunts	10 512.47 €	16-Emprunts	62 371.76 €
TOTAL DPSES INV	175 033.90 €	TOTAL RCTES INV	175 033.90 €

Budget lotissement Résidence du lac - *unanimité*

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal, CONSTATE que pour l'exercice 2018 :

- le déficit de la section de fonctionnement est de 49 195.14 €
- l'excédent de la section d'investissement est de 23 193.07 €

ADOpte le Budget Primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
002-Déficit reporté	49 195.14 €	002-Excédent reporté	0.00 €
011-Charges à caractère général	50 000.00 €	042-Saisie stock final	0.00 €
023-Virement INV	0.00 €	70-Vente de terrains	99 195.14 €
042-Annulation stock initial	0.00 €	75-Autres Produits de gestion	5.00 €
65-Autres charges de gestion	5.00 €		0.00 €
TOTAL DPSES FCT	99 200.14 €	TOTAL RCTES FCT	99 200.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2019	Chapitre	BP 2019
001-Déficit reporté	0.00 €	001-Excédent reporté	23 193.07 €
040-Saisie stock final	0.00 €	021-Virement FCT	0.00 €
16-Emprunts	23 193.07 €	040-Annulation stock initial	0.00 €
TOTAL DPSES INV	23 193.07 €	TOTAL RCTES INV	23 193.07 €

Effacement de dettes – *unanimité*

Monsieur le Maire propose d'effacer la dette de :

- Madame DESABLENS Christine pour un montant de 184.77 € (article 6542) sur le budget Eau.
- Monsieur MEUNIER Sébastien pour un montant de 630.50 € (article 6542) sur le budget Commune.
- Madame BOURDON Céline pour un montant de 19 618.11 € (article 6542) sur le budget Commune, 643.82 € (article 6542) sur le budget Eau, 575.90 € (article 6542) sur le budget Assainissement.
- Monsieur PRODHOMME Nicolas pour un montant de 276.26 € (article 6542) sur le budget Eau, 216.73 € (article 6542) sur le budget Assainissement, 456.00 € (article 6542) sur le budget Commune.

- Durées d'amortissement - *unanimité*

Monsieur AIGNEL, Maire, rappelle que l'amortissement peut être défini comme la constatation comptable de l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, d'évolutions techniques,...

En principe l'amortissement est linéaire, par simplification et sauf volonté contraire de la commune :

- L'annuité d'amortissement est arrondie à l'euro inférieur (régularisation sur la dernière annuité)
- Il n'est pas fait application du prorata temporis : l'amortissement est calculé à partir du 1^{er} janvier de l'exercice suivant la mise en service du bien.
- Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien. Un plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien. Cette modification doit faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article L.2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'amortir. Selon l'article R.2321-1 du CGCT constituent des dépenses obligatoires les dotations aux amortissements des immobilisations inscrites aux comptes suivants : comptes 202, 2031, 2032, 2033, 204, 205, 208, 2156, 2157, 2158, 218.

Sont également amortissables par les collectivités et établissements visés ci-dessus les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif.

L'amortissement est obligatoire pour tous les services publics industriels et commerciaux (budgets gérés en M4), dans toutes les collectivités et les groupements, quelle que soit leur taille.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien par l'assemblée délibérante, à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme : 10 ans
- Des frais d'études et d'insertion non suivis de travaux : maximum 5 ans.
- Des frais de recherche et développement : maximum 5 ans.
- Des subventions d'équipement versées : maximum 5 ans si la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, 15 ans si elle finance des biens immobiliers ou des installations, et 30 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

En application de l'article R.2321-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations du peu de valeur s'amortissent sur une année.

Il propose les durées d'amortissement suivantes :

POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Compte	Libellé	Durée retenue
2031	Frais d'études (si non suivi de réalisation)	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement (si non suivi de réalisation)	5 ans
2033	Frais d'insertion (si non suivi de réalisation)	5 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans

BUDGET PRINCIPAL

Compte	Libellé	Durée retenue
202	Frais liées à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre.	5 ans
204	Subventions d'équipement versées	15 ans
2087	Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	10 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes (TTCR)	5 ans
2132	Immeubles de rapport	25 ans
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
2157	Matériel et outillage de voirie	
	Véhicules : camions, tracteurs, remorques	10 ans
	Matériel : Petit équipement, tondeuse	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2185	Cheptel	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	15 ans
	Bien de faible valeur (inférieure à 1 000 €)	1 an

BUDGET TRANSPORTS

Désignation	Durée retenue
Véhicules	10 ans
Equipements annexes	10 ans
Bien de faible valeur (inférieure à 500 €)	1 an

BUDGET STATIONS SERVICES

Désignation	Durée retenue
Matériel informatique, automate, vidéosurveillance	5 ans
Volucompteur (pompe)	15 ans
Installation (citerne, kiosque, totem, vrd)	30 ans
Bien de faible valeur (inférieure à 500 €)	1 an

BUDGET CHAUFFERIES BOIS

Désignation	Durée retenue
Bâtiment et réseau	30 ans
Chaudière	15 ans
Equipements annexes	10 ans
Bien de faible valeur (inférieure à 500 €)	1 an

BUDGET PANNEAUX SOLAIRES

Désignation	Durée retenue
Panneau solaire et raccordement	20 ans
Bien de faible valeur (inférieure à 500 €)	1 an

BUDGET EAU ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Durée retenue
Installations, matériel et outillage techniques	15 ans

Gros équipement électronique (pompe, surpresseur...)	10 ans
Lagunes et autres bassins avec géotextile	30 ans
Agencements et aménagements de bâtiment	15 ans
Bâtiments durables (château d'eau, réservoirs, autres bâtiments d'exploitation)	50 ans
Constructions légères (abris, bâtiment avec bardage simple peau, etc)	20 ans
Usine de production d'eau potable, station d'épuration	50 ans
Poste de relevage des eaux usées	30 ans
Réseaux d'assainissement	50 ans
Réseaux d'adduction d'eau	30 ans
Véhicules	10 ans
Equipement de télégestion	10 ans
Bien de faible valeur (inférieure à 500 €)	1 an

BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Désignation	Durée retenue
Bâtiment (atelier relais, pépinière)	20 ans
Agencements et aménagements de bâtiment	10 ans
Aménagements extérieurs	20 ans
Bien de faible valeur (inférieure à 500 €)	1 an

BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

Désignation	Durée retenue
Bâtiment	20 ans
Agencements et aménagements de bâtiment	10 ans
Aménagements extérieurs	20 ans
Bien de faible valeur (inférieure à 500 €)	1 an

Le Conseil Municipal, est invité à :

- VALIDER les durées d'amortissement ci-dessus.
- PRECISER que sauf délibération ultérieure les durées d'amortissement des immobilisations amorties avant le 1^{er} janvier 2016 seront inchangées.
- PRECISER que les subventions reçues seront amorties sur la même durée que l'immobilisation concernée et à défaut sur 10 ans sur le budget principal, 10 ans sur le budget transport, 30 ans sur le budget stations-services, 30 ans sur le budget chaufferies bois , 20 ans sur le budget panneaux solaires, 30 ans sur le budget eau et 50 ans sur le budget assainissement,

- Budget principal – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - unanimité

Vu la délibération du 16 mars 2017 relative à l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le budget principal.

Considérant que les dépenses relatives à la construction de la salle omnisports de Collinée s'étaleront jusqu'en 2020 rendant ainsi nécessaire la révision de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement.

Il convient de voter une autorisation de programme pour les années 2019 et 2020 d'un montant de 2 550 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter, pour les travaux des salles omnisports de Collinée et Plessala le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

Opérations	2019	2020
100 - Salle omnisports Plessala	50 000,00 €	

101 – Salle omnisports Collinée	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €
Total (2 550 000,00 €)	1 550 000,00 €	1 000 000,00 €

PRECISE que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Ressources humaines

- Modification du tableau des effectifs - *unanimité*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer le tableau des effectifs de la commune nouvelle Le Mené,

CONSIDÉRANT les avancements de grade et promotions internes 2019 des agents de la commune le Mené, Monsieur le Maire propose le tableau des effectifs ci-dessous qui permet de retracer la gestion des effectifs permanents de la commune :

Filière	grade	Somme - ETP POSTE	Somme - ETP agent
Administrative		21,80	21,20
	Adjoint administratif	3,00	2,80
	Adjoint administratif ppal 2° cl	3,80	3,60
	Adjoint administratif ppal 1° cl	4,00	3,80
	Rédacteur	3,00	3,00
	Rédacteur ppal 2° cl	1,00	1,00
	Attaché Territorial	5,00	5,00
	Attaché Territorial principal	2,00	2,00
Animation		11,00	10,80
	Adjoint d'animation	5,00	5,00
	Adjoint d'animation ppal 2° cl	2,00	2,00
	Adjoint d'animation ppal 1° cl	2,00	2,00
	Animateur	2,00	1,80
Médico sociale		1,00	1,00
	Auxiliaire puériculture ppal 1° cl	1,00	1,00
Sociale		5,51	5,11
	Agent social	1,60	1,40
	Agent social ppal 2° cl	1,00	0,80
	Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	1,00	1,00
	Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	0,91	0,91
	Educateur de jeunes enfants 1° cl	1,00	1,00
Technique		51,11	50,71
	Adjoint technique	10,81	10,81
	Adjoint technique ppal 2° cl	14,30	14,10
	Adjoint technique ppal 1° cl	11,00	11,00
	Agent de maîtrise	9,00	8,80
	Agent de maîtrise principal	3,00	3,00
	Technicien	1,00	1,00
	Technicien ppal 1ère classe	1,00	1,00
	Ingénieur	1,00	1,00
Total Résultat		90,42	88,82

Le conseil municipal est invité à adopter le tableau des effectifs.

Patrimoine et urbanisme

- Vente d'une maison – 1 allée du Petit Gage à Plessala - *unanimité*

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est

réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,
 Considérant que l'immeuble sis 1 Allée du petit Gage, Plessala, appartient au domaine privé de la commune,
 Considérant que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et
 que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,
 Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines, il est proposé une
 vente à 76 000 Euros,

Considérant l'annulation de la vente par le couple Monsieur et Madame HERNOT Patrice

Adresse	Références cadastrales	Surface terrain	Surface habitation	Prix de vente
1 Allée du Petit Gage - Plessala 22 330 LE MENE	46 191 YC 217	6 a 93 ca (693 m ²)	95 m ²	76 000 €

Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre le bien à Madame BARATA Stéphanie au prix de 76 000 €
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

- Vente du bâtiment Les Landes au Gouray - *unanimité*

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant que le site de l'ensemble immobilier situé au lieu-dit Les Landes sur la commune déléguée de Le Gouray appartient au domaine privé communal,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 98 500 € (euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 22/01/2019 avec une marge de négociation de 10 %,

Considérant que la commune a opté pour une mise en vente du bien via le site internet webenchères immo, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats des offres obtenues avec la mise en vente du bien sur le site internet Webenchères immo : la meilleure offre est présentée par Monsieur Congretel Jérémy, au prix de 110 250 Euros,

Adresse	Acquéreur	Références cadastrales	Surface	Prix de vente total TTC
Les Landes	M. Congretel Jérémy	46 66 ZD 73	12 540 m ²	110 250 euros

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Vendre la parcelle 46 66 ZD 43 et l'ensemble immobilier à Monsieur Congretel Jérémy,
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique de vente, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Vie associative :

- Aide aux emplois associatifs - *unanimité*

La commission vie associative propose au conseil municipal de délibérer sur les aides octroyées par la commune aux associations qui ont des emplois associatifs.

Cette aide à l'emploi est directement liée à une convention tri partite Association / Département / Commune signée en en 2016 et se terminant en 2020.

La commune Le Mené s'engage à participer annuellement au financement des emplois de proximité des associations :

- Union sportive de Plessala
- Mené Hand
- Menéforme

La participation est plafonnée à 8 000 € / an dans la limite du 1/3 des charges salariales engagées par l'association.

La participation peut être versée trimestriellement sur présentation d'un état des dépenses

La présente délibération s'applique pour les années 2019 et 2020.

- Subventions aux associations – Pour : 66 – abstention : 1

La commission vie associative propose au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subvention du Mené 2019 :

NOM DE L'ASSOCIATION		Subvention 2019		NOM DE L'ASSOCIATION		Subvention 2019	
SPORT				ECOLES			
					demandée		proposée
CLUBS SPORTIFS							
		demandée	proposée				
1	Union Sport ive Mélanvran	1 000 €	1 000 €	125	Amicale Laïque le Gouray	600 €	500 €
2	Associat òn Sport ive du Mené	1 500 €	1 000 €	126	Amicale Laïque Plessala	1 000 €	500 €
3	Union Sport ive Le Gouray	1 000 €	1 000 €	127	Amicale Laïque Saint Jacut		250 €
6	Mené Football Club : désormais Ecole de Foot GJ Mené F.C.	3 000 €	3 000 €	128	Amicale Laïque le Blé en Herbe	1 000 €	500 €
8	Union Sport ive Plessala	8 000 € + 3 500 €	3 000 €	129	APE Le Gouray	300 €	300 €
9	Mené Handball Club	8 000 € + 3 000 €	3 000 €	130	APE Plessala	300 €	300 €
				131	APERPI Collinée Saint Jacut	1 000 €	300 €
				133	APB Saint Vran + Langourla	1 000 €	300 €
				137	Foyer Socio- Educat f du Collège de Collinée	5 5 10 €	2 500 €
				138	UNSS Associat òn sport ive du Collège	500 €	500 €

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2019	
----------------------	-----------------	--

ASSO. SPORTIVES et mise en forme

	demandée	proposée
10 Mené Forme	7 524 € + 476 €	0 €
11 Judo Club du Mené	7 000 €	4 000 €
Judo Club du Mené Demande except bnnelle	1 000 €	500 €
12 Gym Tonic	?	0 €
15 Asso. Gym Détente – Le Gouray	370 €	370 €
17 Place à la Danse	4 500 €	3 500 €
22 Tennis Intercommunal du Lié	750 €	750 €
23 Tennis Club Arguenon Mené	500 €	400 €
26 Les Prom'nous du Mené	600 €	600 €
27 Fromené Amit é Nature	600 €	600 €
28 Le Team des 3 Rivières	600 €	600 €
29 Le Mené Team Bike	2 000 €	600 €
31 Entente Cyclo du Mené (ECM)	2 000 €	800 €
32 Saint Gouéno VTT	2 720 €	800 €
35 Les Amis du Cheval	terrain gratuit	terrain gratuit

CHASSE ET PECHE

	demandée	proposée
38 Société de Chasse Plessala	600 €	500 €
39 Société de Chasse Langourla	200 €	200 €
41 Société de Chasse Saint Hubert du Mené St Jacut	270 €	270 €
42 Société de Chasse Saint Hubert de Collinée	300 €	170 €
43 Ste de chasse Le Gouray	310 €	310 €
44 Amicale des Chasseurs Saint Gilles	200 €	140 €
45 Amicale du Centre Plessala	200 €	130 €
47 Société de Chasse Saint Gouéno	250 €	230 €
48 Société de Chasse des 3 villages	200 €	160 €
50 Amicale des Pêcheurs Plessala	150 €	50 €

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2019	
----------------------	-----------------	--

EVENEMENTS IMPORTANTS

	demandée	proposée
52 CLAP Gouénovois	7 350 €	7 350 €
53 Circuit du Mené	7 000 €	7 000 €
54 Mené Jazz	400 €	300 €
55 Futurocom 22	4 500 €	4 000 €
56 Festival Déjanté (CLAP)	4 000 €	4 000 €
57 Mené LeBarouf (Foyer des Jeunes Saint Gilles)	9 000 €	6 000 €

LIEU DE VILLE LIEN DE VIE

ASSO. JEUNES

	demandée	proposée
58 Association Les Jeunes de Le Gouray	5 500 €	500 €

CLUB DES AINES

	demandée	proposée
64 Club de l'Amit é de St Gouéno		0 €
65 Club de l'Amit é Plessala		0 €
66 Club de l'Amit é Le Gouray		0 €
67 Club des Aïnés Collinéens		0 €
68 Club des Aïnés Ruraux de Saint Jacut	400 €	0 €
69 Club du 3ème Age Langourla		0 €
70 Club des Aïnés Ruraux Saint Gilles	250 €	0 €

FNACA / ANCIENS COMBATTANTS

	demandée	proposée
71 FNACA Plessala		250 €
72 FNACA Collinée – Le Gouray	250 €	250 €
73 FNACA Saint Jacut	400 €	250 €
74 Anciens Combattants Saint Gilles	500 €	250 €
75 Le Séilla		250 €
76 Union Nationale des Combattants Saint Gouéno	250 €	250 €

SOLIDARITE

	demandée	proposée
78 Espoir et Solidarité	7 600 €	600 €
79 La Fée Tortue	700 €	600 €
81 Les Amis du Soleil d'Or	700 €	600 €
82 Les Sans Soucis	500 €	600 €

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2019	
----------------------	-----------------	--

CULTURE – Autres Manifestations		
	demandée	proposée
87 Les Coeurs du Mené	750 €	750 €
90 Arts et Terre du Mené	1 800 €	1 800 €
91 La Tête et les Mains	200 €	200 €
93 Trouba'tour	600 €	0 €
94 Troupe du Petit Rocher	?	0 €
102 L'Île aux enfants	500 €	0 €
104 Comice Agricole Canton de Collinée	2 550 €	2 550 €
105 Comité Mené la Fête de St Gilles	600 €	300 €
106 Comité des Fêtes de St Jacut	500 €	500 €
107 Langourlavie	4 000 €	4 000 €
108 Association Fêtes et Loisirs Plessala	1 750 €	1 000 €
110 Comité de Jumelage Plessala	250 €	250 €
111 Association des Commerçants Collinée	2 000 €	1 000 €
112 Union des commerçants du Mené	1 980 €	1 200 €
113 UDEP Commerçants Plessala	4 000 €	4 000 €

PATRIMOINE		
	demandée	proposée
114 Amicale de la Haute Île	150 €	150 €
115 Association du Pré de la Chapelle Saint Udy	300 €	150 €
116 Les Amis de la Chapelle Saint Joseph	1 000 €	500 €
117 Tradi Chapelles	500 €	500 €
119 Les Amis de Saint Gilles des Prés	1 000 €	500 €
123 Chapelle de la Haute Île	500 €	500 €

N°	Nom	Subventions	
		2019	
		Demandée	Proposée
	Adapei Nouelles	280 €	280 €
	AFM Téléthon 22	200 €	200 €
	APAJH22	50 €	50 €
	Association Ajoncs d'Or	30 €	30 €
	Association des Donneurs De Sang – Moncontour	30 €	30 €
	Association pour le Don du Sang – Merdrignac	100 €	100 €
	Association des Paralysés De France	70 €	70 €
	Association Française des Scléroses en Plaques	50 €	50 €
	Association Jonathan Pierre Vivantes	50 €	50 €
	Bâtiment CFA Côtes d'Armor	90 €	90 €
	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	30 €	30 €
	CIDFF	45 €	45 €

29 Collège Marie Immaculée	30 €	30 €
Croix d'Or	320 €	320 €
12 Croix Rouge Française	150 €	150 €
13 France Adot 22	200 €	200 €
40 Ifac	30 €	30 €
1 La Ligue contre le Cancer	350 €	350 €
17 Le Gros Chêne	90 €	90 €
10 MFR Guilers	60 €	60 €
26 MFR Loudéac	60 €	60 €
25 MFR Plérin	30 €	30 €
35 MFR Secondigny	30 €	30 €
22 Secours Catholique	30 €	30 €
19 Solidarité Paysans	120 €	120 €

Gilles Rault interroge sur l'importante différence entre le montant demandé par Saint Gouëno VTT et le montant attribué

Roselyne Rocaboy note qu'une partie de la demande portait sur la réfection de la piste de VTT. Ces travaux ont été financés par la commune.

- Pouvoir au maire pour la signature d'une licence d'entrepreneur de spectacle - unanimité

La licence, incessible et personnelle, est attribuée pour une durée de 3 ans.

Lorsque l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants est exercée par une personne morale, la licence est accordée au dirigeant « désigné par l'organe délibérant prévu par les statuts », en l'occurrence Mr Jacky Aignel.

Il vous est donc proposé de désigner Mr Jacky Aignel en sa qualité de Maire de la commune en tant que personne titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles 1, 2 et 3.

Il vous est proposé, de :

DESIGNER Monsieur Jacky Aignel en sa qualité de maire en tant que personne titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles 1, 2 et 3,

AUTORISER Monsieur Jacky Aignel à demander l'attribution des licences d'entrepreneurs de spectacles 1, 2 et 3 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et à signer tout document relatif à cette affaire.

Travaux

- Salles de sport de Collinée : attribution des lots 1 et 15 (après relance) - *unanimité*

Monsieur l'adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la délibération du date du 20 juin 2018 validant l'avant-projet détaillé du projet (restructuration et extension du gymnase, réalisation de salles sportives spécialisées), et autorisant le lancement d'une consultation.

Il rappelle également la délibération en date du 14 mars 2019 attribuant la plupart des lots, à l'exception des lots 1 (désamiantage/démolition) et 15 (VRD/aménagements extérieurs), déclarés infructueux.

Il présente au Conseil Municipal les résultats du second appel d'offre, relatif à ces deux lots.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir les offres suivantes :

- lot 1 (désamiantage/démolition) : DTPE Armor (offre de base), pour un montant de 103 550,00 € HT
- lot 15 (VRD/aménagements extérieurs) : Beurel TP (offre de base), pour un montant de 55 606,00 € HT
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

- Étude de dimensionnement hydraulique rue du commerce : attribution - *unanimité*

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la délibération du date du 14 février 2019 autorisant le lancement d'une consultation relative à une étude de bassin versant et de dimensionnement hydraulique pour le réseau d'eaux pluviales de la rue du commerce (Plessala).

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation :

Entreprise/Société	Descriptif mission	Prix HT
A&T Ouest	Caractéristiques du bassin versant, calculs hydrauliques, diagnostic, proposition et chiffrage de solutions techniques	4 040 €
ECR Environnement	Pas de proposition	
Ouest AM	Pas de proposition	
SBEA	Réalisation du plan des réseaux, vérification du dimensionnement en situation actuelle puis en situation future, proposition de travaux	3 200 €
TPAE	Délimitation des impluvium, calcul des surfaces actives, détermination de la pluie de projet, dimensionnement des conduites...	1 100 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir l'offre de la société TPAE, pour un montant de 1 100 € HT ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

- Marché de PAT/PATA : attribution - *unanimité*

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la délibération du date du 14 février 2019 autorisant le lancement d'une consultation relative à la mise en œuvre de :

- 30 tonnes de Point-à-Temps manuel (PAT) : Lot 1
- 70 Tonnes de Point-à-Temps automatique (PATA) : Lot 2

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation : voir tableau d'analyse annexé.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir, pour le lot 1, l'offre de la société Eurovia Bretagne, pour un prix unitaire de 1 150 € HT la Tonne (soit un montant de 34 500 € HT pour 30 Tonnes) ;
- Retenir, pour le lot 2, l'offre de la société Colas Centre Ouest, pour un prix unitaire de 864 € HT la Tonne (soit un montant de 47 880 € HT pour 70 Tonnes)
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

- Mission de contrôle technique – supérette du Gouray : attribution - *unanimité*

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au conseil municipal la délibération en date du 14 mars 2019 autorisant le lancement d'une consultation afin de retenir un bureau de contrôle technique en capacité de remplir les missions suivantes :

- L (solidité, résistance et durabilité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables)
- LE (solidité des existants)
- SEI (sécurité incendie des personnes dans les établissements recevant du public)

Il présente au Conseil Municipal les offres reçues :

Entreprise/Société	Prix HT	Prix TTC
Apave	Pas de proposition	
Dekra	1 620 €	1 944 €
Bureau Veritas	2 000 €	2 400 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir l'offre de la société Dekra pour un montant de 1 620 € HT (1 944 € TTC) ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

- Mission de coordination SPS – supérette du Gouray : consultation - *unanimité*

Considérant le projet de rénovation de la toiture et des faux-plafonds de la supérette du Gouray ;

Considérant le nombre d'entreprises escomptées et la durée des travaux envisagée ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation pour une mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le prochain chantier de rénovation de la toiture et des faux-plafonds de la supérette du Gouray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour une mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le prochain chantier de rénovation de la toiture et des faux-plafonds de la supérette du Gouray.
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

- Equipe Espaces Verts : Acquisition d'un véhicule utilitaire et d'une tondeuse autoportée - *unanimité*

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au conseil municipal la délibération en date du 14 mars 2019 autorisant le lancement d'une consultation afin de procéder à l'acquisition des matériels suivants :

Équipe Espaces verts :

- véhicule utilitaire (en remplacement d'un véhicule Piaggio en mauvais état)
- tondeuse autoportée (renouvellement pour cause de vétusté)

Il présente au Conseil Municipal les offres reçues :

Véhicule utilitaire (Camion Benne) :

Entreprise/Société	Modèle proposé	Prix HT
Martenat (Vannes)	Iveco Daily 35C13, MEC 2014, 82 500 km, 130 cv, 6 vitesses	18 500 €
Martenat (Vannes)	Iveco Daily 35C13, MEC 2012, 75 000 km, 130 cv, 5 vitesses	20 000 €

Tondeuse autoportée acquisition:

Entreprise/Société	Modèle proposé	Prix HT
--------------------	----------------	---------

MS Equipement	Grillo FD2200	30500
RM Motoculture	Gianni Ferrari Turbo 4	28800

Tondeuse autoportée reprise:

Entreprise/Société	Modèle proposé	Prix HT
MS Equipement	Autoportée Iseki SF438 avec plateaux	9000
RM Motoculture		9000

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Pour le véhicule utilitaire : retenir l'offre de la société Martenat (Iveco Daily 35C13 année 2014) pour un montant de 18 500 € HT ;
- Pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée : retenir l'offre de la société RM Motoculture pour un montant de 28800 € HT ;
- Pour la cession d'une tondeuse autoportée ISEKI SF 438 : retenir l'offre de la société RM Motoculture pour un montant de 9000 € HT ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

- Travaux d'aménagement à Saint-Gilles du Mené : déclarations de sous-traitance - *unanimité*

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle la délibération du 17 janvier 2019, attribuant le marché de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération de Saint-Gilles du Mené (RD 792) à l'entreprise Eurovia.

Il présente les déclarations de sous-traitance sollicitées par l'entreprise Eurovia, au profit des entreprises suivantes :

- ID Verde (29 Rue du Guernehue, 56880 Ploeren), pour des travaux de maçonnerie, béton désactivé, aménagements paysagers, pour un montant maximum de 85 187,18 € HT.
- Bretagne Extrusion (Rue de l'Orme, 35730 Pleurtuit), pour la réalisation de bordures extrudées, mini GBA, pour un montant maximum de 23 670,00 € HT.
- Hélios Atlantique (13 rue de Pompin, 22120 Yffiniac), pour des travaux de marquage/signalisation, pour un montant maximum de 12 696,50 € HT.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver les déclarations de sous-traitance sollicitées par l'entreprise Eurovia au profit des entreprises susmentionnées ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses

Résidence des Camélias - *unanimité*

La Commune de Le Mené et l'Association ASAD Mené Rance ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'un projet d'hébergement inclusif multi générationnel à Langourla.

Dans ce cadre, la Commune propriétaire du bâtiment assurera le financement de l'investissement et des gros travaux.

L'ASAD Mené Rance apporte au projet ses compétences en matière médico social et d'accompagnement de publics âgés dépendants ou en situation de handicap.

Les deux parties apportent également leurs compétences en matière de gestion humaine et financière, d'animation et de connaissance des publics.

Le fonctionnement et l'animation du projet seront à la charge d'une association, co-fondée et gérée par la Commune et l'ASAD Mené Rance, qui sera locataire de la commune. Le pré-projet envisagé par les deux entités est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal du Mené est invité à :

- Valider le pré-projet
 - Autoriser le Maire du Mené et la Présidente de l'ASAD Mené Rance à signer une convention de partenariat
 - Financer à part égale les coûts de l'accompagnement par ESPACES MS
- Autoriser les membres du Comité de pilotage à :
- Poursuivre la structuration du projet à partir du pré-projet annexé
 - Élaborer les statuts d'une association commune entre les deux structures et destinée au portage du

projet. Les statuts seront à valider par les instances de chacune des deux entités.

- Construire les budgets prévisionnels d'investissement et de fonctionnement nécessaires au projet qui seront à valider par les instances de chacune des deux entités
- Présenter le projet à toute instance et /ou organisme susceptible de soutenir l'élaboration et/ou le financement du projet, notamment le Conseil départemental, l'ARS, la Région....
- Élaborer le cahier des charges en vue du choix d'un architecte

Et demande au Comité de pilotage de les tenir informés de l'avancement du projet après chaque réunion du Copil. Un point formel devra être fait devant les instances au plus tard avant l'été 2019.

Rénovation de la toiture de la supérette du Gouray – Validation APD - *unanimité*

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au conseil municipal la délibération en date du 14 février 2019 validant le choix d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération citée en objet.

L'Avant-Projet Définitif proposé par le maître d'œuvre, en référence à l'hétérogénéité de la toiture, est de réaliser une dépose des tôles de fibro-ciment, de les remplacer par du bac acier, et de revêtir l'ensemble des bacs aciers (nouveaux et existants) d'une membrane PVC étanche. Un nouveau plafond suspendu, une dépose des luminaires existants et la pose de plafonniers extra plats à led complètent les prestations mentionnées dans cet Avant-Projet Définitif.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider cet APD et son chiffrage estimatif pour un montant de 123 000 € HT (147 600 € TTC) ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Remboursement d'un agent recenseur – *Pour : 8 ; abstentions : 24 ; contre : 35*

Mr Dolo a engagé des frais de réparation de son véhicule personnel (pneus) lors du recensement .

L'assurance de la commune refusant de prendre en charge ces frais , Monsieur le Maire propose que le budget communal rembourse Mr Dolo du montant réglé soit 213.08€TTC.

Délégation au maire - *unanimité*

- Considérant l'importance qui s'attache à obtenir une réduction des frais financiers que supporte la Commune au titre des emprunts qu'elle contracte, ou qu'elle a contractés pour le financement de ses investissements,
- Considérant que sont désormais accessibles aux Collectivités des techniques financières permettant de réaliser ces objectifs,
- Considérant que, du fait de la rapidité des évolutions constatées sur les marchés financiers, il est souhaitable de pouvoir mettre en œuvre ces techniques dans des délais aussi réduits que possible, afin d'en retirer l'efficacité maximale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour intervenir le cadre d'intervention suivant.

Article 1

Les opérations de négociation d'emprunts nouveaux ou de renégociation d'emprunts existants incluses dans ce cadre d'intervention sont définies comme suit :

- choix ou modification du type de taux (variable, révisable ou fixe) ;
- choix ou modification des types ou des profils des amortissements ou des échéances (progressifs, constants, modulables, in-fine) ;
- négociation ou réduction de la valeur d'un taux ou de la marge appliquée à un index ;
- choix ou modification de l'index de référence d'un taux variable ou révisable ;
- choix ou modification de la périodicité de paiement des échéances ;
- choix ou modification de la durée d'amortissement ;
- choix ou modification des conditions de remboursement anticipé.

Article 2

Une opération de renégociation peut porter simultanément sur un ou plusieurs des paramètres énumérés à l'article 1 et peut être obtenue par tous les moyens appropriés, et notamment :

- par application d'une ou plusieurs clauses contractuelles ;
- par avenant au contrat initial ;
- par remboursement anticipé ;
- par remboursement anticipé et souscription d'un nouvel emprunt ;
- par regroupement et compactage de plusieurs emprunts en un seul ;
- par rachat par un tiers du contrat initial.

Article 3

Le Maire est habilité à effectuer toute démarche, à signer tout document et à ordonnancer tout mouvement de

fonds rendu nécessaire par des opérations de renégociation se situant à l'intérieur du cadre d'intervention défini aux articles 1 et 2 précédents, ainsi qu'à l'article 4 suivant.

Article 4

Dans le cas où une opération de renégociation se traduirait par le remboursement anticipé d'un emprunt ancien, et la souscription d'un nouveau, les règles suivantes sont applicables :

le montant de l'emprunt de substitution ne peut excéder celui du capital remboursé par anticipation, le cas échéant majoré des indemnités de remboursement anticipé éventuelles, arrondi au maximum à la quinzaine de milliers d'Euros supérieure (ou contre-valeur en Euros s'il s'agit d'une devise étrangère).

Article 5

Les inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, rendues éventuellement nécessaires par l'application des dispositions qui précèdent, seront effectuées dès la première décision modificative intervenant après une opération de renégociation, et sur les crédits du même exercice sur lequel celle-ci aura été réalisée.